

La cérémonie de remise des trophées du Décibel d'Or, concours qui vise à encourager les initiatives les plus remarquables en matière d'amélioration de l'environnement sonore, s'est tenue lundi 21 septembre. Cette année, quatre lauréats et neuf primés ont été récompensés.



Eric Diard, député des Bouches-du-Rhône, président du Conseil national du bruit, a remis les trophées de la 14^e édition du concours national « Le décibel d'Or » à Paris le 21 septembre 2009 dans les Salons de l'Hôtel de Lassay. Le jury présidé par Eric Diard et composé de quinze personnalités reconnues a distingué 13 candidats dans quatre catégories. Les quatre lauréats, choisis parmi ces nominés, ont reçu chacun un trophée.

Dans la catégorie VILLE OU TRANSPORTS le lauréat est la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix (Bouches-du-Rhône), pour le site Internet grand public « cartesbruit.agglo-paysdaix.fr » et l'outil intranet-extranet « geo@ix » (destiné aux acteurs locaux), outils géomatiques qui serviront de base à la mise en place d'un « Observatoire du bruit ». Les primés sont : la Ville de Lorient (Morbihan), pour la gestion des ambiances sonores du Festival Interceltique de Lorient et les actions de sensibilisation associées ; la Ville des Allues (Savoie) pour la gestion des nuisances sonores nocturnes et la mise en place du système « Agir de concert ».

Dans la catégorie PREVENTION ET SENSIBILISATION, les lauréats sont la Ville de Rueil-Malmaison et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Hauts-de-Seine (Hauts-de-Seine), pour le guide « Comment lutter contre le bruit ? » destiné à aider les commerçants et les artisans à prévenir ou à corriger les nuisances sonores liées à leur activité. Les primés dans cette catégorie sont : la société Bouygues Construction (Habitat social), pour la démarche de prévision et de réduction des émissions sonores des chantiers de logements afin de diminuer l'exposition aux bruits des compagnons et des riverains ; le Centre de découverte du Son Association « 3,4,5 », pour le circuit touristique d'écoute campanaire qui permet de découvrir les aspects sonores les plus pertinents de chaque ensemble de cloches de la communauté de communes du Centre Trégor (Côtes d'Armor).

Dans la catégorie PRODUITS ET NOUVELLES TECHNOLOGIES, le lauréat est la société Tecumseh Europe, pour la nouvelle gamme de groupes de condensation à air « Silensys » destinés à la réfrigération commerciale et apportant un gain de 7 à 12 dB par rapport à un groupe classique. Les primés dans cette catégorie sont : la société COLAS, pour le revêtement routier silencieux de dernière génération « Nanosoft », qui apporte un gain de 9 décibels par rapport à un revêtement bitumineux classique ; la société SITA France, pour l'offre de collecte des déchets ménagers silencieuse « Silenci'OM », comprenant l'utilisation d'une benne

insonorisée, la mise à disposition de bacs insonorisés ainsi qu'une formation et un équipement spécifiques de l'équipage de collecte.

Dans la catégorie MATERIAUX ACOUSTIQUES, le lauréat est la société Acousystem, pour la « Jaquette », un dispositif à base de caoutchouc recyclé qui permet la pose de voies ferrées noyées sans fixation et en appuis continus et qui limite les vibrations jusqu'à 15 dB(V). Les primés sont : la société BASWA acoustic pour le Baswaphon, système de correction acoustique sans joints apparents associant un enduit minéral microporeux à une laine de verre ; la société Saint-Gobain Ecophon, pour le panneau absorbant acoustique flottant « Ecophon Master Solo S » particulièrement adapté aux projets de réhabilitation et de rénovation ; la société VELUX France, pour la fenêtre de toit « Velux Tout Confort », qui intègre un système antibruit de pluie permettant de gagner 7 décibels. [Lire le dossier de presse](#) (format pdf : 1,17 Mo)